

M. Lionel Eperon
Directeur général
de l'enseignement postobligatoire

Mme Suzanne Peters
Directrice générale adjointe

M. Nicolas Schurter
Adjoint pédagogique

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Grille horaire ECG 2021: Réponse à la consultation

Le SSP-Enseignement remercie la DGEP de le consulter et tient à exposer ci-dessous son point de vue sur les éléments mis en discussion, sur la formation de l'Ecole de culture générale (ECG), sur les conditions de son enseignement et les conséquences que la réforme proposée pourrait avoir sur l'emploi notamment.

1. Consultation: le dialogue et la négociation ne sont pas suffisamment respectés dans les procédures actuelles et passées

En préambule, le SSP-Enseignement souhaite revenir brièvement sur les modalités et le contenu de la « consultation » initiale proposée par la DGEP sur la réforme de l'Ecole de culture générale qui devrait entrer en vigueur dans notre canton au 1er août 2021.

S'il a exprimé l'essentiel de ses griefs dans son courrier du 6 février dernier, il reste particulièrement perplexe face à la manière dont la DGEP avait prévu que cette consultation se déroule. Nous rappelons que la durée de consultation était nettement trop courte, ne tenant ainsi aucunement compte de la réalité du quotidien d'un·e enseignant·e.

Ce qui semble être de la précipitation de la part du département pourrait également être interprété comme une intention de ne pas offrir la possibilité pour que de réels échanges entre les

enseignant-e-s au sein des établissements, des files et entre les files puissent avoir lieu. La forme et le contenu du questionnaire, au mieux creux et risibles, au pire, orientés et muselants, permettent de douter encore davantage de la volonté de la DGEP de mener une consultation pour construire une réponse adaptée au terrain ou simplement pour pouvoir cocher la case consultation. À ce propos, nous rappelons à la DGEP que l'école n'est pas une marchandise et ne peut donc s'évaluer à coup de « d'accord », « pas d'accord ».

Par ailleurs, nous lui rappelons aussi que nous attendons un retour sur la réception par la CDIP des critiques des Conférences des maîtres-sses et des syndicats faites à l'égard du projet de nouvelle Ecole de culture générale en 2017. En effet, nous estimons que toute consultation implique un bilan intermédiaire sur les retours des parties interrogées.

Le SSP-Enseignement constate que cette manière de procéder de la part de la DGEP n'est pas nouvelle et regrette qu'il soit nécessaire à chaque fois de réagir par les canaux syndicaux et par des résolutions votées en Conférence des maîtres-sses ou en Assemblée générale pour défendre notre droit élémentaire de nous exprimer autrement qu'à coup de « d'accord » « pas d'accord » en tant que professionnel-le-s que nous sommes.

2. Des objectifs utilitaristes ne sont pas des gages de bonne formation cognitive des élèves

Le SSP-Enseignement avait déjà pris position dans sa réponse à la consultation portant sur le renouvellement des bases légales du Plan d'études cadre de l'École de culture générale en 2017. Ce que nous dénoncions alors est aujourd'hui tout à fait réalisé dans la proposition de grille horaire qui nous est présentée. Pour mémoire, dans sa prise de position le SSP-Enseignement relevait: « De manière générale, le SSP-Enseignement constate que les objectifs, tant généraux que spécifiques, sont définis prioritairement en fonction des exigences du monde professionnel. Sans nier la réalité du travail qui attend les élèves, nous tenons à insister sur le fait que les dimensions intellectuelles et culturelles doivent rester les piliers centraux de cette école. Or de manière générale, les disciplines sont réduites à une fonction essentiellement utilitaire. [...] Plusieurs formulations mettent en lumière une vision de l'école réduite à une étape qui prépare au monde professionnel. [...] Alors que l'objectif de l'ECG réside dans le fait d'amener l'élève à se construire en citoyen-ne responsable, autonome, capable d'exprimer un jugement fondé et de porter un regard critique sur le monde qui l'entoure, nous constatons en effet que le plan

d'études est élaboré à l'aune des exigences du monde du travail, ce qui conduit à définir des objectifs standardisés et vidés de substance critique. [...] L'école est certes un lieu dans lequel les élèves vivent des étapes essentielles de leur existence, mais il nous semble indispensable d'insister sur le fait que l'objectif principal reste l'acquisition de compétences théoriques et pratiques qui permettront à l'élève de s'insérer au mieux dans sa vie sociale et professionnelle et d'exercer de manière responsable son rôle de citoyen·ne. »

Dans cette perspective d'une formation permettant de développer et d'encourager des compétences réflexives, argumentatives et critiques, le SSP-Enseignement tient à souligner, une nouvelle fois, le rôle majeur que l'étude de textes littéraires peut et doit (continuer à) jouer dans le *curriculum* de formation des élèves d'ECC; en plus des bienfaits de la lecture en matière de capacité de développer la concentration notamment, cette dernière constitue en effet une expérience de pensée, de libération de l'esprit et participe à une connaissance de notre monde, notamment en donnant à partager un certain nombre de références porteuses de valeurs, de cultures diverses, en s'intéressant à nos sociétés passées et actuelles. Discuter et étudier des textes permet également non seulement le partage d'expériences (et l'exercice de l'expression orale de la langue comme outil de communication), mais aussi la mise à distance du texte et favorise par là-même la constitution d'outils critiques et l'autonomie de penser. Parce que nous avons conscience que notre perspective sur l'importance de la littérature, y.c. et tout autant pour les classes d'ECC, est régulièrement négligée voire combattue, que l'enseignement de textes littéraires a quasiment disparu dans certains cantons, nous tenons à réaffirmer ici son importance et appelons ainsi le DFJC et la DGEP à soutenir les enseignant·e·s lors de toute tentative qui viserait à minimiser son importance, notamment en la remplaçant par d'autres contenus prétendument plus « utiles » et plus « adaptés » à ce profil d'élèves.

C'est exactement dans cette même optique de défendre la nécessité de s'ouvrir aux cultures et sociétés passées et présentes et de se former à l'analyse critique que le SSP-Enseignement dénonce vigoureusement la disparition de l'enseignement de la culture antique en ECC ainsi que d'une période d'histoire en 3ème année. Ces changements sont d'autant plus dommageables à une époque où les élèves seront amené·e·s à se positionner sur des sujets extrêmement importants pour leur futur en tant que citoyen·ne·s. La crise climatique, que nous traversons, nécessite de pouvoir mettre en perspective les enjeux de protection du climat, de protection de la biodiversité, les processus démocratiques, l'action citoyenne, les échanges commerciaux internationaux, les politiques énergétiques. La politique s'est, elle aussi, complexifiée : on observe une

montée des nationalismes, une légitimation des démagogues, une remise en cause de la presse indépendante. Les questions de changements sociétaux liées à l'égalité, aux questions de genres et à la protection des minorités sont aussi omniprésentes. Il est clair qu'avec ces trois exemples - dont l'importance est évidente - qu'une réforme utilitariste tel que présentée, ne mettant pas en son centre la construction des compétences réflexives chez les élèves de l'ECG, n'est pas du tout souhaitée et ne leur apporterait pas les outils suffisants pour exercer de manière responsable leur rôle de citoyen-ne. De notre point de vue, ces suppressions de périodes ne se basent pas sur des exigences pédagogiques mais bien sur une vision utilitariste de l'enseignement en ECG qui devrait – dans ce nouveau paradigme – se mettre au service des volontés imposées par le secteur privé et les HES. Il s'agirait dès lors de former un « bon-ne » employé-e et non plus un-e citoyen-ne qui serait muni-e de bonnes capacités cognitives et réflexives et ayant une connaissance des humanités classiques lui permettant de penser le monde qui l'entoure.

Par l'étude de ces deux disciplines, les élèves développent un esprit critique mais aussi une appréhension nuancée de la société contemporaine dans laquelle elles-ils s'apprêtent à entrer en tant que jeunes adultes. Elles permettent de comprendre d'où est issue la Suisse contemporaine dans laquelle ils-elles évoluent, mais aussi le socle culturel hérité des civilisations de l'antiquité qui participent grandement à comprendre les valeurs présentes dans la société dans laquelle ils-elles évoluent. L'histoire et la culture antique assurent à toutes et tous une vraie opportunité d'aborder, de comprendre, de réfléchir sur les codes, les différents courants de pensées, les mouvements culturels et politiques qui irisent notre société. Il s'agit de provoquer une curiosité, de donner une force de questionner le monde et de se poser en actrice-ur de leur vie.

Pour toutes ces raisons, le SSP-Enseignement s'oppose fermement à la suppression d'une période d'histoire lors de l'année préparatoire à l'examen final et la disparition pure et simple de la culture antique, suppression par ailleurs accompagnée d'aucun argument pédagogique, ni aucune nécessité réglementaire.

3. Un émiettement du *cursus* préjudiciable

L'émiettement du *cursus* pose problème en regards des profils des élèves en ECG. La culture générale ne doit pas être confondue avec un éventail de branches ou du zapping disciplinaire. Les élèves ont besoin de pouvoir approfondir les sujets étudiés avec leurs enseignant-e-s sur la durée (trois ans) et régulièrement (dotation horaire fixe chaque année), sans courir après de mul-

tiples évaluations (cas des disciplines à faible dotation horaire) ou devoir aborder de manière superficielle d'innombrables contenus abstraits (statistiques, sciences sociales, etc.). Il faut renforcer le temps en classe avec des disciplines fondamentales en lieu et place de multiplier les disciplines enseignées. Il est possible d'élargir les objectifs d'une branche, notamment en y intégrant par exemple des concepts de base en sociologie, des enjeux d'éthiques ou des faits culturels généraux, sans avoir à déstabiliser les élèves avec une multitude d'intervenant-e-s d'horizons divers et variés. La consolidation des acquis au secondaire 2 peut s'appuyer sur un approfondissement de la matière, des connaissances complexes et nuancées, des projets d'apprentissage menés sur la durée... Cette ambitieuse conception de l'enseignement en Ecole de culture générale s'oppose frontalement à une communication managériale qui multiplie les effets d'annonce en faveur d'une diversité des disciplines scientifiques proposées aux élèves, sans tenir compte des objectifs fondamentaux de la formation.

4. Intérêt des nouvelles disciplines difficilement saisissable

Dans le nouveau plan d'études, la sociologie des médias est déclinée en deux nouvelles orientations, sociologie de l'image et de la musique dans les domaines artistiques (Arts et design et Musique). Ces nouvelles disciplines manquent à l'heure actuelle de clarté sur les objectifs pédagogiques visés, les contenus des enseignements délivrés et la formation des enseignant-e-s aptes à enseigner ces branches. Quel est le sens pédagogique de cette nouveauté à créer ? Les objectifs du plan d'études de ces branches sont-ils définis ? Pourquoi vouloir introduire de la sociologie de la musique alors que les élèves n'ont même pas conscience des concepts de base des phénomènes sociaux ? Ces branches seront-elles enseignées par des sociologues ou par des enseignant-e-s de musique ?

Il conviendrait donc de réfléchir au bien fondé de ces nouveaux *cursus*, sachant, par ailleurs, que, pour ce qui concerne la musique, la file cantonale rappelle que le Plan d'études 2018 insiste sur la pratique musicale collective et la curiosité culturelle (exploration du monde de la musique, sorties accompagnées au concert et au spectacle, rencontre avec des professionnel-le-s de la musique, etc.) qui ne figurent nulle part dans la grille horaire.

5. Spécialisation renforcée à interroger, nécessité de création de passerelles

Loin d'une vision de l'école réduite à une étape qui prépare au monde professionnel, une mission essentielle des Ecoles de culture générale devrait, rappelons-le une nouvelle fois, être de permettre à l'élève d'acquérir des compétences analytiques, de développer sa curiosité intellectuelle ainsi que son esprit critique. Nous formulons donc des réserves concernant une spécialisation renforcée entre les différents « domaines professionnels » de l'Ecole de culture générale. Par exemple, la comparaison entre le plan d'études des filières Travail social et Santé met en évidence une différenciation très significative au niveau du deuxième domaine d'études (mathématiques, sciences expérimentales, informatique) et du troisième domaine d'études (sciences humaines et sociales). Ce déséquilibre au niveau des disciplines fondamentales se fait au détriment d'une formation générale de qualité. En effet, à aucun moment, la formation de l'ECG ne semble avoir été pensée avec les disciplines spéciales.

Cette spécialisation renforcée au niveau des enseignements des différentes filières pose de plus le problème du cloisonnement des voies. Quelles sont les possibilités de passerelles entre les différentes filières prévues dans la réforme ? La spécialisation exige ainsi de la part des élèves d'opérer un choix d'orientation pré-professionnel de plus en plus tôt dans le *cursus* d'études et compromet les possibilités de réorientation au cours de leurs études. Notre syndicat suggère plutôt de suivre un modèle de tronc commun le plus long possible entre les différentes filières, de manière relativement similaire au modèle de l'Ecole de maturité. Cette solution aurait aussi l'avantage de poursuivre au-delà d'une seule année le travail des équipes pédagogiques qui ont mis en place un cadre de travail durant la première année et ainsi de ne pas bouleverser ce cadre à la fin du tronc commun de 1ère année. Cette stabilité ne peut qu'être favorable aux élèves de l'Ecole de culture générale. Enfin, le SSP-Enseignement demande de pouvoir disposer d'indications chiffrées, pour les différentes filières, sur les trajectoires professionnelles suivies par les élèves après leurs études et sur le nombre d'élèves qui poursuivent leur formation en maturité spécialisée.

6. Hétérogénéité des élèves. Appuis, mises à niveau et dédoublements.

Les enseignant.e.s dans les classes d'ECG sont aujourd'hui amené.e-s à enseigner dans des classes où les niveaux sont fortement hétérogènes. Afin de pouvoir mieux accueillir ces profils

hétérogènes d'élèves, il s'avère nécessaire qu'elles-ils bénéficient de diverses mesures d'accompagnement. La mise en place systématique et rapide d'appuis ciblés et réfléchis pour les élèves doit être ainsi envisagée. Des cours de mise à niveau devraient aussi être proposés. Enfin, il serait bénéfique de dédoubler les heures de cours, en 1^{ère} année surtout, ceci afin d'alléger les effectifs et de permettre aux enseignant.e.s de disposer de plus de temps pour aider individuellement les élèves en difficultés.

7. Des effectifs de classes élevés: un obstacle majeur pour les élèves les plus faibles et les enseignant.e.s

Depuis près de 10 ans, le SSP-Enseignement (et la DGEP jusqu'au changement de Direction générale) a mené des enquêtes précises dans tous les établissements gymnasiaux des cantons et ont dû constater que, dans plus d'un tiers des cas, et certaines années même plus de la moitié des cas (!), les classes de l'ECG accueillent plus de 24 élèves en 1^{ère} année, maximum autorisé par le règlement des gymnases, sauf exception. Ceci a pour conséquence évidente un encadrement pédagogique de moindre qualité en classe, pour le moins, pour certaines activités, les enseignant.e.s disposant de moins de temps à consacrer à chaque élève (en particulier pour les activités liées à l'expression orale). Ceci augmente également considérablement le temps de corrections des enseignant.e.s qui se retrouvent face à un dilemme les obligeant à choisir entre diminuer les activités écrites faites avec les élèves et nécessitant une correction ou maintenir ces activités au prix d'une forte augmentation de la pénibilité de leur travail. Ce manque de temps pour chacun.e est, par ailleurs, tout particulièrement pénalisant pour les élèves les plus en difficultés. Avec la réforme annoncée, le SSP-Enseignement ne voit aucune amélioration se profiler et continue d'exiger une baisse nette des effectifs des classes pour parvenir à un maximum de 20 élèves par classe. Les mesures d'appuis, de dédoublement ou de mises à niveau évoquées ci-dessus étant, dans cette attente, une solution provisoire absolument nécessaire pour les élèves d'ECG.

8. Formation et emploi des enseignant.e.s

Le SSP-Enseignement souhaite mettre en évidence un certain nombre d'interrogations et de conditions qu'il pose à l'employeur, en lien avec la refonte de l'ECG.

Des solutions pour chaque période perdue

Tout d'abord, il tient à exprimer sa forte préoccupation face à l'éventuelle disparition de la culture antique de la grille, bien qu'il combatte cette option, comme exprimé ci-dessus. Il en est de même pour la période d'histoire menacée en 3^{ème} année.

Le SSP-Enseignement exige que, si l'une ou les deux situations devaient se produire, que soient trouvées et proposées, pour chaque enseignant-e concerné-e par la disparition de ses heures, plusieurs solutions à long terme, pour compenser chaque période perdue (« période » étant entendue sur la base de la période enseignée et non sur la variation possible au sein d'une éventuelle « fourchette »). Nous insistons par ailleurs pour que les solutions proposées ne se fassent pas aux dépens des autres collègues de l'établissement.

La construction de nouveaux gymnases, qui pourrait constituer une piste de réponse à ces difficultés, est certes à l'ordre du jour depuis (très) longtemps, mais force est de constater que, d'ici 2021, il n'y en aura pas un seul de plus. Le nombre d'heures à disposition ne se verra donc pas démultiplié de manière vertigineuse. De plus, des situations compliquées pourraient se présenter à l'échelle de certains établissements selon le profil des collègues engagé-e-s, leurs attributions et leurs formations. Le SSP se demande, par ailleurs, comment la possibilité de mettre à disposition des périodes pour former de futur-e-s enseignant-e-s d'histoire pourrait être maintenue.

Des solutions pour chaque reconversion

Les exigences pour une reconnaissance du certificat ECG imposent que chaque enseignant-e soit formé-e académiquement et pédagogiquement pour chaque discipline qu'il-elle enseigne. Nous savons, par exemple, que certain-e-s collègues physicien-ne-s enseignent la biologie ou que d'autres, formé-e-s en philosophie, enseignent la psychologie. Le SSP-Enseignement a toujours défendu un haut niveau d'exigence en terme de qualifications des enseignant-e-s et soutient ce principe. Il tient cependant à souligner qu'il n'acceptera pas que la responsabilité qui revient à l'employeur d'engager une personne et de lui attribuer la/les discipline(s) qu'elle enseignera soit reportée sur la/le salarié-e. Nous demandons donc qu'il soit non seulement assurée une période de transition pour permettre les changements, mais aussi que des solutions adaptées à chacun-e, sans sanction salariale et sans diminution du nombre de périodes enseignées soient proposées.

Une clarification des qualifications pour la discipline « sociologie » (et sociologie de l'image ou de la musique)

Le SSP-Enseignement demande que, dans le cas où la discipline sociologie serait conservée, y.c. dans ses formes «dérivées », les qualifications exigées des collègues pouvant dispenser un enseignement de la sociologie ainsi que de ses « dérivés » soient précisées rapidement, tout en relevant qu'il n'existe actuellement aucune filière de formation d'enseignement de la sociologie dans le canton de Vaud. Il s'interroge, dans ce contexte, sur la probabilité de manque de personnes qualifiées pour assurer ces cours et les conséquences qui découlerait d'une telle situation. Des offres de formations pour effectuer des compléments académiques et/ou pédagogiques seraient-elles mises en place ? Si oui, à quelles conditions ? Quelles solutions seraient envisagées durant le moment de transition ?

Suffisamment de personnes formées pour enseigner l'informatique

L'enseignement de l'informatique impliquera l'apparition de nombreuses périodes supplémentaires dès 2021 avec l'ECG, puis dès 2022 pour la maturité. Le SSP-Enseignement souhaite connaître le nombre de périodes / postes que cela représente ainsi que le nombre de personnes formées (ou qui le seront d'ici 2021 respectivement 2022) pour enseigner cette discipline. Il s'interroge ici aussi, comme pour la sociologie, sur les moyens prévus pour assurer à la fois la qualité de cet enseignement ainsi que de bonnes conditions d'engagement des collègues concerné.e.s.

Le SSP-Enseignement demande que des négociations aient lieu sur tous les aspects relevés ci-dessus qui sont liés aux questions d'engagement et/ou de formation.

Pour le SSP-Enseignement,

Cora Antonioli, présidente

Raphaël Ramuz, secrétaire

